

21. DOCUMENTS DISPONIBLES

21.1. Documents accessibles au public

Le Groupe EQUASENS atteste que les documents suivants (ou une copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés sur son site internet (<https://equasens.com>) :

- Actes constitutifs et statuts d'EQUASENS ;
- Tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande du Groupe EQUASENS, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document d'Enregistrement Universel ;
- Les informations financières historiques d'EQUASENS et ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document d'Enregistrement Universel.

21.2. Le rapport annuel de gestion

21.2.1. Le rapport de gestion

EQUASENS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLÉE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

———
RAPPORT DE GESTION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2026
 ———

Chers Actionnaires,

L'Assemblée Générale a été réunie ce jour, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin de vous demander de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés et de vous prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, lesdits comptes ayant été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de la séance du 27 mars 2026.

Les convocations prescrites ont été régulièrement effectuées et l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce a été tenu à votre disposition au siège social dans les délais légaux et a été mis en ligne sur le site internet de la Société dès le 21^{ème} jour avant l'Assemblée.

1. Situation et activité de la société et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé

1.1. Présentation du Groupe EQUASENS

1.1.1. Méthode de présentation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents soumis à votre examen sont conformes à la réglementation en vigueur : les comptes consolidés sont établis en normes IFRS et les comptes sociaux en normes françaises.

1.1.2. Sociétés consolidées par intégration globale

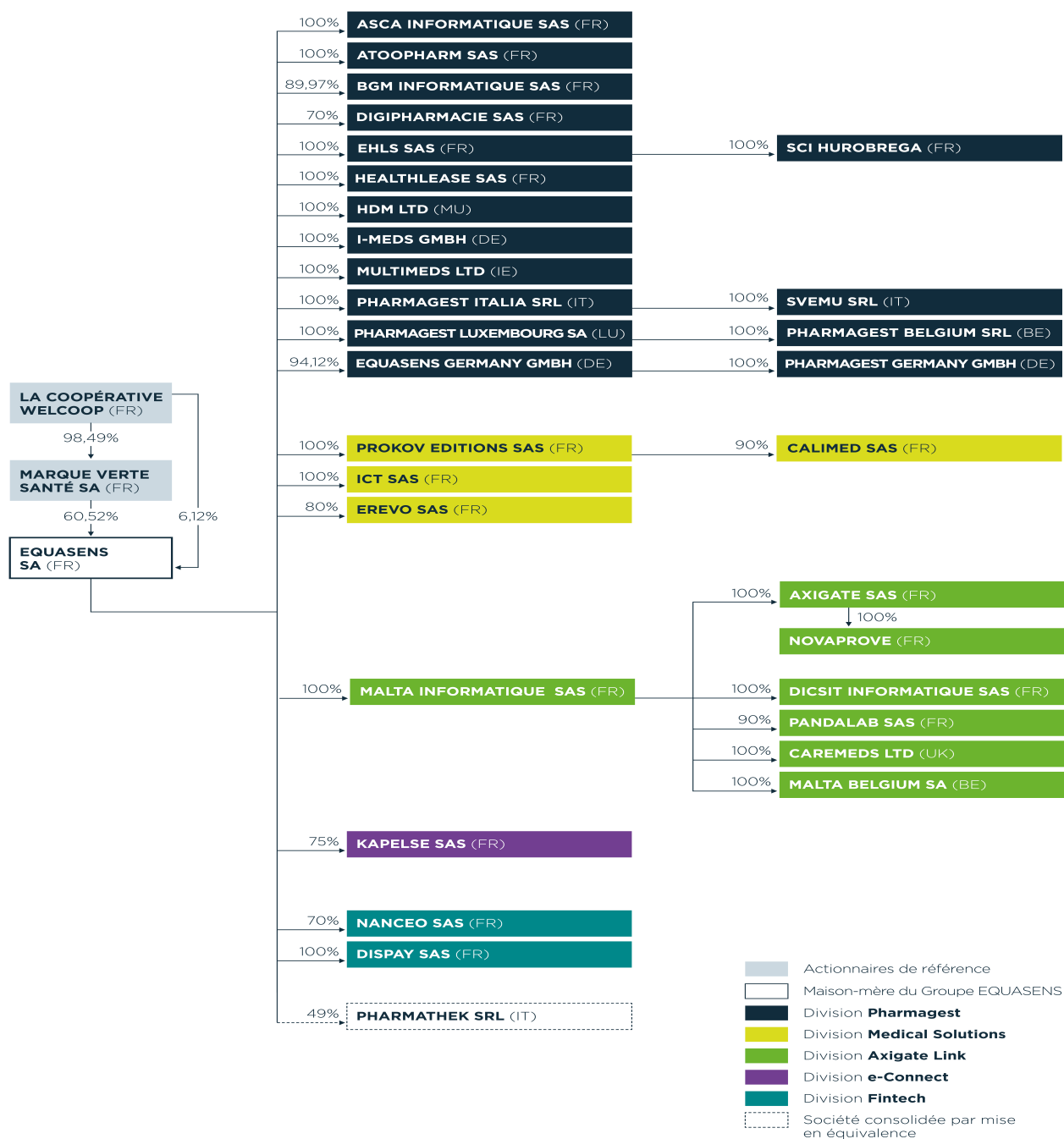
Société	Adresse	% contrôle	% intérêt
EQUASENS	Villers-lès-Nancy (54)	société consolidante	
ASCA INFORMATIQUE	Chessy (77)	100	100
ATOOPHARM	Rouen (76)	100	100
AXIGATE	Paris (75)	100	100
BGM INFORMATIQUE	Villers-lès-Nancy (54)	89,97	89,97
CALIMED	Marseille (13)	90	90
CAREMEDS	Eastleigh (Angleterre)	100	100
DICSIT INFORMATIQUE	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
DIGIPHARMACIE	Paris (75)	70	70
DISPAY	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
EHLS	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
EQUASENS GERMANY	Oberhausen (Allemagne)	94,12	94,12
EREVO	Marseille (13)	80	80
HDM	Port Louis (Ile Maurice)	100	100
HEALTHLEASE	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
I-MEDS	Schwarzach am Main (Allemagne)	100	100
INTERNATIONAL CROSS TALK	Aubière (63)	100	100
KAPELSE	Villers-lès-Nancy (54)	75	75
MALTA BELGIUM	Schelle (Belgique)	100	100
MALTA INFORMATIQUE	Mérignac (33)	100	100
MULTIMEDS	Dublin (Irlande)	100	100
NANCEO	Suresnes (92)	70	70
NOVAPROVE	Paris (75)	100	100
PANDALAB	Nancy (54)	90	90
PHARMAGEST BELGIUM	Gosselies (Belgique)	100	100
PHARMAGEST GERMANY	Oberhausen (Allemagne)	100	94,12
PHARMAGEST ITALIA	Rome (Italie)	100	100
PHARMAGEST LUXEMBOURG	Bascharage (Luxembourg)	100	100
PROKOV EDITIONS	Nancy (54)	100	100
SCI HUOBREGA	Quéven (56)	100	100
SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA	San Marco dei Cavoti (Italie)	100	100

1.1.3. Sociétés consolidées par mise en équivalence

Société	Adresse	% contrôle	% intérêt
PHARMATHEK	Vérone (Italie)	49	49

1.1.4. Organigramme du Groupe EQUASENS

À la date de clôture de l'exercice social (31 décembre 2025), l'organigramme du Groupe EQUASENS se présente comme suit :



Le pourcentage des droits de vote détenus par EQUASENS dans chacune de ses filiales est égal au pourcentage de détention dans le capital desdites filiales.

1.1.5. Variations de périmètre au cours de l'exercice 2025

Variations de périmètre :

- Acquisition par PHARMAGEST ITALIA des actions détenues par l'actionnaire minoritaire de SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA faisant passer sa participation de 80% à 100%.
- Acquisition à 100% par AXIGATE de la société NOVAPROVE, éditeur du logiciel ResUrgences, et du fonds de commerce de l'activité DIS (gamme GESDIS, FACDIS, ARCADIS).
- Prise de participation majoritaire (80%) dans EREVO, société experte en formation digitale des professionnels de santé.

Les achats d'actions auprès de minoritaires n'impactent pas le contrôle.

1.2. Activités du Groupe EQUASENS

1.2.1. Présentation des activités du Groupe EQUASENS en 2025

Description des Activités du Groupe EQUASENS

Le Groupe EQUASENS a pour activité principale le développement de solutions logicielles innovantes destinées aux professionnels de santé et aux patients ainsi que la distribution de ces solutions informatiques.

- **Division PHARMAGEST :**
 - Édition et distribution de logiciels de gestion d'officines et leurs offres annexes ;
 - Distribution de matériels informatiques, installation et formation « clé en main » ;
 - Services après-vente : assistance téléphonique et maintenance ;
 - Sauvegarde des données ;
 - Intermédiation ;
 - Formation professionnelle.
- **Division AXIGATE LINK :**
 - Édition et distribution de logiciels de gestion nouvelle génération auprès des professionnels de santé des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, hôpitaux, urgences, soins infirmiers et hospitalisation à domicile ;
 - Distribution de matériels informatiques, installation et formation « clé en main » ;
 - Services après-vente : assistance téléphonique et maintenance ;
 - Messagerie instantanée sécurisée ;
 - Système de télésurveillance médicale pour la prévention des aggravations de l'état de santé des patients chroniques traités à domicile et en perte d'autonomie.
- **Division MEDICAL SOLUTIONS :**
 - Édition et distribution de logiciels de gestion de cabinets pour médecins généralistes, spécialistes exerçant en cabinet ou à l'hôpital, les chirurgiens et paramédicaux ;
 - Édition d'une solution de reconnaissance vocale médicale structurée ;
 - Formation professionnelle.
- **Division E-CONNECT :**
 - Concepteur et fabricant d'appareils et de dispositifs électroniques connectés à destination des professionnels de santé et des patients.
- **Division FINTECH :**
 - Mise à disposition d'une plateforme de financement permettant de faciliter le pilotage multi-bailleurs ;
 - Développement d'un produit de protection d'actifs en location ;
 - Édition d'une solution de paiement digital par carte bancaire intégrée dans le logiciel métier du professionnel de santé.

1.2.2. Analyse de l'évolution des affaires

Principaux chiffres clés au niveau consolidé (normes IFRS)

Les différentes informations ci-après s'observent à l'appui des données et explications figurant dans la Rubrique 7 - Examen de la situation financière et du résultat et la Rubrique 18.1.6 - Comptes consolidés du Groupe EQUASENS intégrées au présent Document d'Enregistrement Universel.

Les activités et les résultats du Groupe EQUASENS, des filiales et des sociétés qu'il contrôle :

Valeurs - En K€	2025	2024	Variation
Configurations et matériels	94 095	84 076	11,9%
Maintenance et abonnements ⁽¹⁾	105 117	98 401	6,8%
Logiciels et services	37 308	34 275	8,8%
Total chiffre d'affaires	236 519	216 752	9,1%
Résultat opérationnel courant	48 171	45 113	6,8%
Résultat net	41 079	37 767	8,8%
Résultat net part du groupe	39 330	36 231	8,6%
Résultat (part du Groupe) de base par action (en €)	2,59	2,39	8,6%

⁽¹⁾ Maintenance et abonnements : revenus récurrents y compris SaaS

Le chiffre d'affaires du Groupe progresse de 9,1% (+ 19 767 K€) :

- **Les ventes de configurations et de matériels** constituent le premier levier de croissance du Groupe avec une contribution annuelle de 10 019 K€ (+11,9%) par rapport à l'exercice précédent. Les efforts d'investissement consentis par les Professionnels de santé se poursuivent notamment dans les étiquettes électroniques, les terminaux sécurisés multi applicatifs et les bornes.
- **Les revenus récurrents (maintenance et abonnements)** ont été portés par les entrées de périmètre qui contribuent à hauteur de 3 842 K€ (+3,9%) à fin décembre. La croissance organique du segment, 2 874 K€ (+2,9%) à fin décembre, reste bien orientée, notamment dans les domaines de la maintenance évolutive des logiciels et de la gestion électronique des factures.
- **Les solutions logicielles et les services** affichent une bonne dynamique avec une contribution de 3 033 K€ (+8,8%) à fin décembre. Le déploiement des nouvelles solutions logicielles au sein des établissements de santé, notamment dans les filières EHPAD et Domicile, représente près de 75% de la croissance annuelle du segment. Les revenus liés aux formations métier à destination des équipes officinales se sont stabilisés au T4 mais enregistrent un retrait de -0,9 M€ sur l'ensemble de l'exercice du fait d'un contexte réglementaire peu propice.
- **Le revenu annuel récurrent (ARR)** s'établit à 108 045 K€ au 31 décembre 2025, en hausse de +8,8% par rapport au 31 décembre 2024, porté notamment par les acquisitions de CALIMED, des activités DIS et NOVAPROVE. Conformément aux standards, le Groupe calcule cet indicateur en multipliant par 12 le revenu mensuel récurrent au 31 décembre 2025. La croissance des revenus récurrents sera soutenue notamment par l'augmentation du parc, les nouvelles fonctionnalités en mode SaaS ainsi que les services d'hébergement des données de santé. EQUASENS prévoit désormais de publier cet indicateur à l'occasion du chiffre d'affaires annuel et semestriel.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 48 171 K€ (+6,8%) avec l'évolution des principaux postes de charges ci-dessous :

- L'augmentation des achats consommés (+15,1%) est à considérer au regard de la progression du chiffre d'affaires, notamment des ventes de matériels et de configurations.
- L'accroissement des charges de personnel (+9,4%) trouve son origine dans l'allocation de ressources complémentaires au profit des équipes R&D et commerciales, constituant une traduction concrète de la stratégie de déploiement du Groupe en Europe.
- Les variations des dotations aux amortissements (+18,7%) sont principalement liées aux investissements en matière de R&D et au début de l'amortissement des infrastructures dédiées au Cloud Santé Privé.

Le résultat financier est positif à 3 623 K€ avec 4 978 K€ de produits financiers, -1 089 K€ de charges financières et -265 K€ d'autres produits et charges financiers qui intègrent les ajustements liés à la mise à la juste valeur des placements financiers.

Le résultat net consolidé s'élève à 41 079 K€ dont 39 330 K€ part du Groupe et 1 749 K€ part des intérêts minoritaires. La variation du résultat net part du Groupe EQUASENS s'établit à 8,6%.

Cash-flow (en K€)	2025	2024
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts	56 755	47 719
Variation du besoin en fonds de roulement	2 487	-165
Investissement d'exploitation	-12 058	-11 321
Investissements financiers et produits de trésorerie	-22 679	-9 893
Dividendes	-19 454	-19 343
Emprunts et dettes financières ⁽¹⁾	890	-16 858
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue	-83	100
Variation de la trésorerie (avant acquisitions et cessions de placements financiers)	5 858	-9 761
Acquisitions et cessions de placements financiers	12 228	7 316
Variation de trésorerie nette	18 086	-2 445

¹⁾ Y compris IFRS 16

La capacité d'autofinancement après intérêts et impôts augmente de 9 036 K€ dont 6 504 K€ lié à l'activité et 2 532 K€ relatif à la réduction des impôts payés.

Les investissements d'exploitation s'élèvent à 12 058 K€ dont 9 807 K€ au titre de la R&D (y compris 1 940 K€ relatifs aux entrées de périmètre).

Les investissements financiers (24 147 K€) traduisent les mouvements liés aux croissances externes qui ont toutes été financées par emprunts bancaires.

Les remboursements d'emprunts et dettes financières s'élèvent à 23 487 K€, y compris 4 171 K€ au titre du retraitement IFRS 16.

Considérant les acquisitions et cessions de placements financiers réalisés pendant l'exercice (12 228 K€), la variation de la trésorerie s'élève en 2025 à 18 086 K€.

EQUASENS (comptes sociaux)

Valeurs - En K€	2025	2024	Variation
Ventes de configurations et de matériels	57 012	55 688	2,4%
Prestations de maintenance évolutive et formations	35 075	35 493	-1,2%
Nouvelles solutions logicielles et abonnements	13 317	14 364	-7,3%
Autres prestations (dont intermédiation)	3 363	2 899	16,0%
Produits et services annexes ⁽¹⁾	3 998	0	100%
Total chiffre d'affaires	112 766	108 445	4,0%
Résultat d'exploitation	17 451	18 098	-3,6%
Résultat net	32 525	31 245	4,1%

⁽¹⁾ Refacturations intragroupes. En 2024, avant la mise en application du règlement ANC n°2022-06, elles étaient comptabilisées en transferts de charges d'exploitation.

Les principales filiales (comptes sociaux)

En K€	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat courant avant impôts	Résultat net
HEALTHLEASE	51 069	3 011	3 134	2 351
EHLS	30 963	822	1 091	761
ASCA INFORMATIQUE	28 383	9 666	9 847	7 207
KAPELSE	16 474	5 516	5 988	4 963
MALTA INFORMATIQUE	15 437	6 282	10 030	7 944

Succursales

Le Groupe EQUASENS exerce ses activités sur 61 sites. La société EQUASENS exploite quant à elle ses activités sur son établissement principal à VILLERS-LÈS-NANCY et sur 23 sites secondaires.

Activités en matière de Recherche et Développement

Le département Recherche et Développement pour l'ensemble du Groupe EQUASENS représente plus de 300 personnes.

En 2025, le montant total immobilisé en frais de développements est de 9 808 K€.

Les faits marquants de l'exercice

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- Intégration opérationnelle de la société CALIMED à la Division MEDICAL SOLUTIONS. CALIMED complète l'offre de la Division avec deux solutions SaaS dédiées aux médecins généralistes, spécialistes et chirurgiens libéraux :
 - Calimed, logiciel full web créé en 2007, co-construit par et pour les chirurgiens libéraux proposant des modules dédiés notamment « FOLLOW » pour le suivi pré et post opératoire des patients, une GED permettant de faire du suivi et de la recherche clinique, et des connecteurs pour les échanges de données ville-hôpital ;
 - easy-care, solution SaaS éditée en 2022 et référencée Ségur, à destination des médecins généralistes. Construite avec une architecture moderne et évolutive, elle s'appuie sur l'expertise éprouvée du logiciel Calimed et contient toutes les fonctionnalités clé d'un LGC (Logiciel de Gestion de Cabinet) incluant l'ordonnance numérique certifiée.
- Acquisition ciblée de deux activités d'édition de logiciels destinés au secteur sanitaire public :
 - Acquisition de la société NOVAPROVE, éditeur du logiciel ResUrgences, et acquisition du fonds de commerce de l'activité DIS (gamme GESDIS, FACDIS, ARCADIS) ;
 - Renforcement stratégique de la Division AXIGATE LINK du Groupe EQUASENS sur le marché des logiciels hospitaliers et médico-sociaux, en créant un écosystème technologique complet pour accompagner la transformation numérique des établissements publics et privés ;
 - Pour la Division AXIGATE LINK, l'intégration de ces activités vise à :
 - compléter l'expertise et l'étendue de ses gammes et notamment la solution HospiLink à destination des urgences, Hôpitaux, GHT (Groupements Hospitaliers de Territoire), ainsi que des services spécialisés SMR et PSY en France via l'apport de nouvelles fonctionnalités ;
 - renforcer significativement sa présence en parts de marché avec plus de 300 nouveaux clients dans le secteur public de santé, tout en élargissant le panel d'établissements (urgences) pouvant bénéficier de ses solutions.
- Acquisition par PHARMAGEST ITALIA des actions détenues par l'actionnaire minoritaire de SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA faisant passer sa participation à 100%.
- Prise de participation majoritaire (80%) dans EREVO, leader français intégré de la formation continue digitale en santé qui permet un renforcement :
 - de l'offre de formation des professionnels de santé du Groupe EQUASENS visant à proposer, aux côtés d'ATOOPHARM, les meilleurs standards du secteur ;
 - de l'offre de services du Groupe EQUASENS en complémentarité des solutions logicielles et matérielles.
- La société EQUASENS fait l'objet d'un contrôle fiscal depuis avril 2023 portant sur les périodes 2020 et 2021. Une notification de redressement a été reçue en mars 2024. La société en conteste pleinement les motifs et entend entreprendre toutes les démarches nécessaires permettant de prouver le bien-fondé de sa position. À date, les échanges avec l'administration fiscale se poursuivent. Néanmoins, compte tenu de l'originalité et de la nouveauté du dispositif dit IP BOX, relatif à la fiscalité des revenus de la propriété intellectuelle, principal objet de la notification, la société a valorisé et comptabilisé un risque (2 006 K€ dont 473 K€ au titre de 2025).

1.2.3. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues (en €)

	Article D. 441-4, I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	Non applicable				56
Montant total des factures concernées (TTC)	287 971	110 631	14 976	60 377	473 955
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,533%	0,205%	0,028%	0,112%	0,878%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	Non applicable				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	57				
Montant total des factures exclues (TTC)	106 771				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal) – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours dates factures Délais légaux : NC				

Factures émises (en €)

	Article D. 441-4, I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	Non applicable				3 129
Montant total des factures concernées (TTC)	2 605 744	333 453	299 015	820 625	4 058 838
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	Non applicable				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	2,00%	0,26%	0,23%	0,63%	3,11%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	922				
Montant total des factures exclues (TTC)	193 601				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal) – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours dates factures Délais légaux : NC				

1.2.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Certification des comptes

Audit - En €	BATT AUDIT				KPMG			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Commissariat aux Comptes								
• EQUASENS	53 500	52 500	45%	44%	81 500	78 750	78%	91%
• Filiales intégrées	56 345	59 600	47%	50%	15 000	0	14%	0%
Missions accessoires	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Sous-total	109 845	112 100	92%	94%	96 500	78 750	93%	91%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Juridique, fiscal, social	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Technologies de l'information	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Audit Interne	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Autres (à indiquer si sup. 10% aux honoraires d'audit)	9 500	7 500	8%	6%	7 500	7 500	7%	9%
Sous-total	9 500	7 500	8%	6%	7 500	7 500	7%	9%
TOTAL	119 345	119 600	100%	100%	104 000	86 250	100%	100%

Il est à noter que le mandat du Cabinet BATT AUDIT arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ayant atteint la durée maximale cumulée de 24 ans en cas de co-commissariat aux comptes conformément aux dispositions de l'article L.821-45 du Code de commerce, le Cabinet BATT AUDIT n'a pas été consulté dans le cadre de l'appel d'offres instruit par le Comité d'Audit et des Rémunérations.

Certification des informations en matière de durabilité

Le Cabinet BM&A, nommé par l'Assemblée Générale du 27 juin 2024, procède à l'audit des informations en matière de durabilité. L'intégralité de ses honoraires (49 820 € HT) est dévolue à cette mission.

1.2.5. Principaux risques et incertitudes

En application des articles L. 225-100-1 et L. 22-10-35 du Code de commerce, les principaux risques et incertitudes présentés ci-après sont ceux jugés, selon la Direction du Groupe EQUASENS, comme de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation ou significatifs au regard de l'activité et/ou du développement de l'entreprise. Pour toute information complémentaire, se référer à la Rubrique 3 du présent Document de Référence.

La gestion des risques et les dispositifs de contrôles internes liés aux enjeux de durabilité s'inscrivent dans le cadre de la gestion des risques du Groupe EQUASENS. Les risques de durabilité figurent dans les grandes catégories étudiées par le Groupe.

Risques stratégiques du Groupe EQUASENS

- Risques liés aux croissances externes et au développement international résultant de difficultés d'intégration de nouvelles entités, d'implantation sur de nouveaux marchés et d'internationalisation des solutions du Groupe EQUASENS.

Risques opérationnels inhérents aux activités

- Risques liés à la sécurité des données informatiques (systèmes d'information et réseaux) pouvant entraîner : la perte ou l'altération de données, l'indisponibilité des données, ou encore la divulgation d'informations confidentielles ou erronées et profiter à des sociétés concurrentes ou nuire à l'image de l'entreprise ;
- Risques induits par la perturbation des activités des principaux fournisseurs (pénuries ou ruptures de stocks) ;
- Risques d'anomalies des produits et solutions (défaut de qualité) se traduisant par une insatisfaction de la clientèle.

Risques sociaux, sociétaux et environnementaux

Pour la réalisation de son État de Durabilité, le Groupe EQUASENS a mené une analyse de double matérialité qui a confirmé certains risques identifiés préalablement par la matérialité simple effectuée lors des exercices précédents et les a enrichi notamment sur la dimension environnementale (cf. Section 1.3.3 de l'État de Durabilité). Toutefois, les principaux risques sociaux, sociétaux et environnementaux identifiés sont les suivants :

- Risques de remise en cause du positionnement d'acteur responsable et engagé du fait d'incohérences entre le positionnement en faveur de « Plus de Technologie pour plus d'Humain », la stratégie du Groupe EQUASENS et les produits et solutions commercialisés ;
- Risques liés à la perte d'attractivité de l'entreprise ayant pour effet une augmentation du turnover et la perte de compétences clés.

Risques réglementaires et juridiques

Pour son activité principale d'édition de logiciels de gestion d'officine, le Groupe EQUASENS n'est pas soumis à une réglementation particulière et n'a pas besoin d'autorisations légales, réglementaires ou administratives particulières. Toutefois, certaines composantes réglementaires ou juridiques font l'objet d'un suivi particulier :

- Environnement économique – risques indirects liés à des décisions gouvernementales touchant directement les clients du Groupe EQUASENS ;
- Risques liés aux agréments et certifications, obligatoires ou stratégiques, et particulièrement à la non-obtention ou la perte d'agréments ou de certifications (Marquage CE, HDS, SESAM-Vitale, ISO 27001, NF 525, ISO 18295-1, Addendum).

Le Groupe EQUASENS ne bénéficie pas de contrat de concession, de licence de commercialisation ou de distribution qui le placerait en situation de risque juridique.

EQUASENS détient l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation et n'est pas soumis à des dispositions fiscales particulières.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe EQUASENS a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe EQUASENS.

Risques financiers

Le Groupe EQUASENS a procédé à une revue de ses risques financiers et considère ne pas être particulièrement exposé à des risques de cette nature. Le Groupe EQUASENS s'est doté d'une charte de placements encadrant ses investissements financiers et a mis en place une organisation et des outils visant à optimiser la gestion et la sécurisation de ses flux de trésorerie.

Par application des articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce, nous devons vous signaler les conventions (sauf lorsqu'elles portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, selon le cas, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'un des Administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

La société n'a pas connaissance de l'existence de telles conventions.

Risques liés à la concurrence

Le Groupe EQUASENS demeure vigilant quant à l'évolution de la concurrence sur les marchés qu'il adresse, et en particulier celui de la gestion des cabinets médicaux, et attentif aux modifications des attentes clients et technologiques s'y opérant. Cette vigilance s'apprécie au regard des investissements effectués lors des derniers exercices.

1.3. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le Groupe EQUASENS est attentif à l'instabilité géopolitique mondiale, notamment au Moyen-Orient, qui conjuguée à une demande accrue liée au déploiement massif de data centers et aux exigences croissantes de l'intelligence artificielle, vient accentuer les tensions sur les chaînes d'approvisionnement en semi-conducteurs et composants électroniques. Ces tensions se traduisent par une forte augmentation des prix des pièces critiques (en particulier la mémoire RAM) ainsi que des équipements informatiques dans leur ensemble.

1.4. Perspectives et orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration

Après une année 2025 marquée par un environnement en transformation, le Groupe EQUASENS confirme la pertinence de sa stratégie fondée sur l'investissement et l'innovation. La dynamique observée en fin d'exercice illustre la montée en puissance progressive de ses relais de croissance.

Pour 2026, EQUASENS s'appuie sur une stratégie articulée autour de trois priorités : le renforcement de ses positions historiques, le développement de nouvelles solutions logicielles et de nouvelles offres matérielles et de services, et l'accélération de son expansion européenne.

Une innovation technologique au cœur de la stratégie

EQUASENS intensifie l'intégration de l'intelligence artificielle au sein de ses solutions, avec une approche structurée autour de son IA Lab. Les premiers déploiements, notamment avec LOQUii (IA vocale), marquent une étape importante dans l'évolution des logiciels métiers vers des assistants intelligents.

Le Groupe entend désormais développer des agents IA intégrés aux logiciels métiers, permettant d'automatiser les tâches administratives et d'accompagner les professionnels de santé dans leurs décisions.

Par ailleurs, la maîtrise d'un Cloud Santé souverain, conçu et opéré par le Groupe, constitue un levier clé pour le développement de solutions d'IA sécurisées et conformes aux exigences réglementaires.

Une stratégie d'enrichissement de l'écosystème

Le Groupe poursuit le développement de son offre de services complémentaires, illustré notamment par la prise de participation majoritaire dans la société EREVO, spécialiste de la formation digitale des professionnels de santé.

Cette opération permet de renforcer l'accompagnement des utilisateurs et de favoriser l'adoption des solutions logicielles du Groupe, tout en développant de nouvelles sources de revenus.

1.4.1. Perspectives par Division

La **Division PHARMAGEST** poursuivra le renforcement de son leadership à travers :

- l'enrichissement continu de ses solutions, notamment avec des fonctionnalités intégrant l'IA,
- le développement de nouvelles offres et de services digitaux à un rythme régulier,
- le déploiement de la facturation électronique, levier de croissance pour DIGIPHARMACIE.

La **Division AXIGATE LINK** continuera de bénéficier de la dynamique des marchés hospitalier et médico-social :

- EHPAD : poursuite du déploiement de TitanLink en France et à l'international, en Belgique et au Royaume-Uni à la suite du lancement de la version anglaise au quatrième trimestre 2025,
- Domicile : développement de nouveaux segments (Services Autonomie à Domicile),
- Hôpital : intégration des acquisitions récentes et montée en puissance des offres.

La **Division MEDICAL SOLUTIONS** poursuivra sa stratégie de croissance avec :

- le lancement d'une nouvelle plateforme SaaS pour les médecins,
- le déploiement de nouvelles fonctionnalités (agenda, IA vocale, outils d'interopérabilité),
- l'élargissement de son portefeuille clients en s'appuyant sur l'intensification de campagnes de communication digitale.

La **Division E-CONNECT** bénéficiera :

- du déploiement des solutions de mobilité, notamment eS-KAP+,
- de la généralisation de la carte Vitale dématérialisée permettant d'accélérer la commercialisation du terminal Kap-eCV,
- de l'élargissement de ses partenariats éditeurs.

La **Division FINTECH** poursuivra :

- le développement commercial de son offre de paiement digitalisé DISPAY,
- l'amélioration de la rentabilité de ses activités,
- l'extension progressive de ses offres additionnelles (protection, offre dédiée au financement de robots, etc.).

1.4.2. Perspectives à l'international

Le Groupe EQUASENS poursuivra son développement en Europe :

- Italie : renforcement commercial et croissance du parc clients ainsi que lancement de l'offre d'étiquettes électroniques d'ASCA INFORMATIQUE,
- Allemagne : pré-lancement d'id.Germany et poursuite de la conquête clients et de la commercialisation de solutions comme la borne libre-service id.Express,
- Belgique et Royaume-Uni : développement des activités établissements et pharmacies.

En conclusion, le Groupe EQUASENS aborde l'exercice 2026 avec confiance, en s'appuyant sur :

- une base installée solide et diversifiée,
- une stratégie d'innovation technologique (IA et cloud),
- une capacité à développer de nouveaux relais de croissance en Europe.

2. Actionariat de la société

2.1. Autorisation de rachat d'actions par EQUASENS

Bilan du programme de rachat d'actions et actions propres

L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 25 juin 2025, a autorisé le Conseil d'Administration à opérer en bourse sur ses propres actions, conformément notamment aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de l'opération.

Cette autorisation a été conférée pour une durée maximum de dix-huit mois à compter du 25 juin 2025 et prendra fin le 24 décembre 2026.

Au 31 décembre 2025, EQUASENS détient des actions propres, directement ou indirectement :

- 45 000 dans le cadre du plan de stock-options ;
- 2 501 dans le cadre de contrats de liquidité ;
- 94 422 dans le cadre de programmes de rachat d'actions ;

soit un total de 141 923 actions correspondant à 0,94% du capital social actuel.

En 2025, dans le cadre du contrat de liquidité, 130 751 actions ont été acquises pour un prix d'acquisition moyen de 42,18 € et 131 553 actions ont été cédées pour un prix moyen de cession de 42,17 €.

EQUASENS dispose de 100% du contrat de liquidité actuel.

Le Conseil d'Administration rend compte de la réalisation du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 25 juin 2025 pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 :

- Achats : 131 767 actions au prix moyen de 42,46 € ;
- Ventes : 134 218 actions au prix moyen de 42,15 €.

Au 31 mars 2026, la société détient 141 575 de ses actions, directement ou indirectement.

Renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions

Il est proposé aux actionnaires de renouveler dès maintenant cette autorisation et de se prononcer sur le nouveau programme.

Les objectifs du programme de rachat actuellement en vigueur sont les suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux d'EQUASENS ou du Groupe EQUASENS, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Il a paru souhaitable au Conseil d'Administration de vous demander de vous prononcer sur le nouveau programme qui viendrait se substituer à celui mis en place par l'Assemblée Générale du 25 juin 2025, mais à compter du 25 juin 2026. L'Assemblée permettrait alors à EQUASENS de poursuivre son processus d'achat de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du capital social, soit un nombre maximum de 1 517 412 actions.

Le nouveau programme de rachat d'actions aurait les objectifs suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux d'EQUASENS ou du Groupe EQUASENS, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise, ou pour l'attribution gratuite aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Ce nouveau programme aurait une durée maximum de 18 mois, soit jusqu'au 24 décembre 2027.

L'Assemblée Générale Ordinaire aura à conférer au Conseil d'Administration les pouvoirs pour déterminer les conditions et les modalités du programme de rachat dont notamment le prix des actions achetées (prix d'achat unitaire maximum et minimum).

2.2. Détention du capital social au 31 décembre 2025

2.2.1. Informations sur les détenteurs du capital ou droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement, à la date de clôture de l'exercice social, plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Nom	Pourcentage de détention
MARQUE VERTE SANTE	+ de 50% et inférieur à 66,66%
LA COOPERATIVE WELCOOP	Supérieur au vingtième et inférieur à 10%

Aucune action d'EQUASENS n'est détenue par EQUASENS (hors actions propres) ni par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

À la connaissance d'EQUASENS, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

2.2.2. Informations sur les opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés

Par application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, les transactions effectuées en 2025 sur les titres de la Société par les mandataires sociaux et les membres de la Direction Générale, en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, sont les suivantes :

Dirigeants, hauts responsables ou personnes auxquelles ils sont étroitement liés	Nature des opérations (nombre d'actions)	Date des opérations	Prix moyen (en euros)
Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration	Acquisition d'actions (9 433)	1 ^{er} avril 2025	32,94
	Acquisition d'actions (6 205)	2 avril 2025	33,95
	Acquisition d'actions (1 523)	3 avril 2025	33,86
	Acquisition d'actions (13 098)	4 avril 2025	32,92
	Acquisition d'actions (297)	4 avril 2025	34,96
	Acquisition d'actions (4 316)	8 avril 2025	34,49
	Acquisition d'actions (2 511)	9 avril 2025	34,10

Toutes ces transactions ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF.

2.2.3. État de la participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2025, date de clôture du dernier exercice, la détention d'actions tant par le personnel d'EQUASENS que par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce est inférieure à 3%.

2.3. Options d'achat d'actions

2.3.1. Options d'achat d'actions au profit des dirigeants mandataires sociaux

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020 de la société EQUASENS a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place au sein d'EQUASENS et/ou de ses filiales (c'est-à-dire dont 50% au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par EQUASENS) un plan d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions visées aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce.

Chaque bénéficiaire a été informé personnellement par le Conseil d'Administration du nombre d'actions qu'il peut acquérir, le prix d'acquisition et la période pendant laquelle cette option peut être exercée.

Au cours de l'exercice 2020, 45 000 options d'achat d'actions ont été attribuées.

Par application de l'article L. 225-184 du Code de commerce, le Conseil d'Administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.

3. Informations diverses

L'Article 6 de l'Ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 « relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales » est venu compléter les informations à renseigner dans le rapport de gestion (article L. 232-1 du Code de commerce) et modifier les dispositions de l'article L. 22-10-35 du Code de commerce pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

3.1. Informations sur les charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que EQUASENS a supporté, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des charges constituant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 dudit Code pour un montant global de 355 989 € et qui ont donné lieu à un impôt de 88 997 €.

3.2. Informations sur les ressources incorporelles essentielles

Conformément à l'Ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023, lorsque la société est une grande entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce, le rapport de gestion comprend des informations sur les ressources incorporelles essentielles de la société, leur contribution au modèle économique de l'entreprise et leur création de valeurs.

« En sa qualité d'éditeur d'applicatifs de santé, le Groupe EQUASENS s'attache à transformer le monde de la santé via ses produits et solutions, en apportant la bonne information, au bon soignant, au bon moment, pour le bon patient. Cette stratégie « Patient Centré » traduit l'ADN social et sociétal du Groupe. Elle est fondée sur le principe que la technologie se doit d'être au service du soin et du patient : « Plus de technologie pour plus d'humain », Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration et Président du Comité Stratégique et RSE.

Du fait de cette stratégie, le Groupe EQUASENS se structure autour de piliers culturels solides :

- L'Humain, le capital le plus précieux : à travers sa culture d'entreprise, le Groupe EQUASENS a la volonté de faire de chacun de ses collaborateurs un véritable « Citoyen de la Santé et du Bien-être ». Conscient de l'importance de l'expertise et de la contribution de chaque collaborateur dans la réussite de sa stratégie, chaque talent est encouragé à trouver sa place, dans un environnement inspirant, respectueux et bienveillant ;
- La Santé, une ambition noble : l'écosystème de la santé est un ensemble complexe d'activités interconnectées qui contribuent à l'amélioration des soins aux patients et à la création de valeur pour les professionnels de santé. L'interopérabilité des offres du Groupe pour l'efficacité du système de santé ainsi que la mise à disposition d'informations de qualité en faveur de la santé et sécurité des patients constituent les principales valeurs ajoutées du Groupe ;

et de valeurs fortes insufflées par sa maison mère LA COOPERATIVE WELCOOP :

- L'expertise : chaque Citoyen est un expert de son domaine, un sachant qui a le sens de l'adaptabilité pour mettre son expertise à la portée et au service de tous ;
- La proximité : chaque Citoyen vit au plus près de la réalité de ses interlocuteurs et partenaires internes et externes ;
- L'anticipation : chaque Citoyen par son audace et sa créativité ne subit pas mais cultive un temps d'avance ;
- L'optimisme : chaque Citoyen est par définition positif dans l'action.

Ces informations constituent des informations en matière de durabilité ; elles sont développées à la Section 1.3 - Stratégie de l'État de Durabilité.

Précisément, les informations sur les aptitudes, les compétences et l'expérience des salariés, leur volonté d'améliorer les processus, les biens et les services constituent des informations en matière de durabilité se rapportant à des questions sociales qui sont développées à la Section 3.1 - Personnel de l'entreprise (ESRS S1) de l'État de Durabilité.

De même, les informations sur les choix stratégiques d'innovation technologique du Groupe, sur ses relations et son dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux constituent des informations en matière de durabilité se rapportant à des questions sociales qui sont développées à la Section 3.2 - Consommateurs et utilisateurs finaux de l'État de Durabilité.

3.3. Lutte contre l'évasion fiscale

Le Groupe veille au respect des règles applicables dans l'ensemble des pays dans lesquels il est implanté, y compris les règles visant à lutter contre l'évasion fiscale.

Aucune entité du Groupe n'est localisée dans un pays mentionné sur la liste française ou sur la liste européenne des juridictions fiscales non-coopératives (ex. la liste « noire » publiée par le Conseil de l'Union Européenne).

3.4. Lien Nation-Armée

Le Groupe EQUASENS n'a pas mis en place de politique et d'actions spécifiques visant à promouvoir le lien Nation-Armée et à soutenir l'engagement dans les réserves. Conformément à la législation en vigueur, un réserviste salarié a droit à une autorisation d'absence annuelle d'une durée minimale de 10 jours ouvrés par année civile au titre de ses activités d'emploi ou de formation dans la réserve opérationnelle militaire ou la réserve opérationnelle de la police nationale. Au-delà de sa durée d'autorisation d'absence annuelle, le réserviste salarié peut obtenir l'accord du Groupe pour effectuer une période d'emploi ou de formation au titre de la réserve opérationnelle militaire ou de la réserve opérationnelle de la police nationale pendant son temps de travail.

3.5. Engagement des citoyens dans la démocratie locale

Le Groupe EQUASENS n'a pas mis en place de politique et d'actions spécifiques visant à promouvoir l'engagement des citoyens dans la démocratie locale et ne bénéficie pas du label « Employeur partenaire de la démocratie locale ».

3.6. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles

Le Groupe EQUASENS n'a pas fait l'objet d'injonctions ou de sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles.

4. Tableau des cinq derniers exercices

Au présent rapport est présenté, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats d'EQUASENS au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en €)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825
Nombre d'actions ordinaires	15 174 125	15 174 125	15 174 125	15 174 125	15 174 125
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
• Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
• Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires hors taxes	112 765 554	108 444 916	114 555 511	112 708 436	108 630 561
Résultat avant impôts, participation, dotations	40 988 585	41 333 250	50 875 644	43 925 904	35 618 945
Impôts sur les bénéfices	2 692 907	936 965	2 926 726	3 283 671	3 024 342
Participation des salariés	2 351 218	2 182 502	2 859 167	2 774 584	2 362 528
Résultat après impôts, participation et dotations	32 524 941	31 245 092	40 712 393	34 235 442	27 664 737
Résultat distribué décidé par l'Assemblée Générale	21 243 775	18 967 656	18 967 656	17 450 244	15 932 831
Par action résultat après impôts et avant dotations	2,37	2,52	2,97	2,50	2,00
Par action résultat après impôts et dotations	2,14	2,06	2,68	2,26	1,82
Dividende attribué à chaque action	1,40 ⁽¹⁾	1,25	1,25	1,15	1,05
Effectif moyen des salariés de l'exercice	834	817	775	780	776
Montant de la masse salariale	35 097 074	34 441 360	34 028 311	31 255 195	30 345 269
Cotisations sociales et avantages sociaux	16 948 744	16 522 874	16 232 494	15 232 570	14 654 833

⁽¹⁾ Proposition relative à l'exercice clos le 31 décembre 2025 soumise à l'Assemblée Générale du 25 juin 2026.

5. Affectation du résultat

L'affectation du résultat de l'exercice que propose le Conseil d'Administration est conforme à la loi ainsi qu'aux dispositions statutaires.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 32 524 940,50 € de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	32 524 940,50 €
Report à nouveau	125 903 230,80 €
À la disposition des actionnaires	158 428 171,30 €
Dividende (1,40 € par action)	21 243 775,00 €
Le solde, soit : est affecté au compte « report à nouveau ».	137 184 396,30 €

Les capitaux propres s'élèveront, y compris les subventions d'investissements nettes d'amortissements, à 160 698 773,90 €.

La mise en paiement du dividende sera effectuée à compter du 3 juillet 2026 auprès de UPTEVIA chargée de la gestion des titres.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende est soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18,6%, soit une taxation globale de 31,4%. Il peut être imposable, sur option de l'actionnaire, au barème progressif. Dans ce dernier cas, le dividende est éligible à l'abattement qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des impôts, nous vous informons des distributions intervenues au titre des trois derniers exercices.

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2022	1,15 €	1,15 €	1,15 €
31/12/2023	1,25 €	1,25 €	1,25 €
31/12/2024	1,25 €	1,25 €	1,25 €

6. Autres points présentés à l'Assemblée

6.1. Suivi des mandats d'Administrateurs

En 2026, la composition du Conseil d'Administration d'EQUASENS devrait être profondément modifiée eu égard :

- à la ratification de la nomination par cooptation de Madame Sylvie ORTILLON en remplacement de Madame Émilie LECOMTE démissionnaire ;
- aux mandats arrivant à échéance avec la clôture des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 (Messieurs Thierry CHAPUSOT, Grégoire DE ROTALIER, Daniel ANTOINE, François JACQUEL et LA COOPERATIVE WELCOOP) ;
- à la volonté du Conseil d'Administration d'intégrer de nouveaux Administrateurs aux fins de compléter les compétences, expertises et expériences des Administrateurs.

6.1.1. Ratification de la nomination par cooptation de Madame Sylvie ORTILLON

Par décisions en date du 10 décembre 2025, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Madame Émilie LECOMTE de son mandat d'Administrateur, avec effet au 12 novembre 2025.

En conséquence de cette démission, la composition du Conseil ne satisfaisait plus à l'obligation de mixité imposée par les articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce. En application de l'article L. 225-24 alinéa 4 du Code de commerce, le Conseil d'Administration disposait d'un délai de six mois à compter du jour où se produit la vacance pour procéder à la nomination par cooptation d'un nouvel Administrateur.

Par décisions en date du 27 mars 2026, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination par cooptation de Madame Sylvie ORTILLON en remplacement de Madame Émilie LECOMTE, démissionnaire, pour le temps restant à courir de son mandat.

Cette nomination à titre provisoire est soumise à ratification de la présente Assemblée.

Proposition de nomination de Madame Sylvie ORTILLON

Née le 30 avril 1970 à Saint-Dizier, Madame Sylvie ORTILLON est Docteur en pharmacie diplômée de la faculté de Reims (1997) et titulaire d'un DU en orthopédie (2006). Gérante depuis 2006 de la SARL Pharmacie Principale à Coulommiers, Madame Sylvie ORTILLON est associée depuis 2020 au sein de cette pharmacie et, suite à la modification de la structure en SELAS en 2025, a été nommée Présidente. Avec trois pharmaciens associés, Madame ORTILLON poursuit l'agrandissement de son officine.

Ses mandats au sein du Groupe WELCOOP :

- Depuis 2021 : Membre du Conseil de Surveillance de WELLPHARMA.
- Depuis 2022 : Membre du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.

6.1.2. Proposition de renouvellement des mandats de Messieurs François JACQUEL, Grégoire DE ROTALIER et LA COOPERATIVE WELCOOP

Les mandats d'Administrateurs de Messieurs François JACQUEL et Grégoire DE ROTALIER et de LA COOPERATIVE WELCOOP viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Compte tenu des propositions de nominations de nouveaux Administrateurs en 2026, il est apparu nécessaire au Conseil d'Administration de privilégier les connaissances historiques acquises par certains Administrateurs pour assurer la continuité du projet d'entreprise, éviter les ruptures dans les performances, protéger les valeurs de la société et les intérêts des parties prenantes, et veiller à la pérennité de la société.

Ainsi, au regard de l'ancienneté de Monsieur François JACQUEL au sein du Groupe EQUASENS et de sa connaissance de l'activité de pharmacien, nous vous proposons de renouveler son mandat pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2032 et statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2031.

Poursuivant la même finalité, au regard de l'ancienneté de Monsieur Grégoire DE ROTALIER au sein du Groupe EQUASENS, et précisément de son expertise, de ses expériences acquises, et de ses responsabilités dans le développement national et international de la Division AXIGATE LINK, nous vous proposons de renouveler son mandat pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2032 et statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2031.

Compte tenu de la stabilité et du pourcentage élevé de détention (directe ou indirecte) de la société mère LA COOPERATIVE WELCOOP, nous vous proposons de renouveler son mandat pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2032 et statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2031.

6.1.3. Proposition de nomination de nouveaux Administrateurs

Les mandats d'Administrateur de Messieurs Thierry CHAPUSOT et de Daniel ANTOINE venant à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée, ces derniers ont confirmé leurs volontés de ne pas candidater au renouvellement de leurs mandats.

Dans le cadre de la sélection des nouveaux Administrateurs dont la nomination est proposée à l'Assemblée, le Conseil d'Administration a suivi un processus visant à soutenir l'équilibre entre les femmes et les hommes au sein du Conseil et s'est efforcé de rechercher le profil des Administrateurs dont la Société pourrait avoir besoin notamment en termes d'expertises et d'expériences pour compléter celles des Administrateurs déjà présents, mais également en termes de disponibilité, de cumul des mandats et d'indépendance.

Ainsi, nous vous proposons de nommer :

- Madame Céline DARGENT,
- Monsieur Vincent MONESTEL,
- Monsieur François-Pierre MARQUIER,

pour une période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2032 et statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2031.

Proposition de nomination de Madame Céline DARGENT (Administratrice Indépendante)

Née le 17 octobre 1976 à Nancy, Céline DARGENT est expert-comptable et commissaire aux comptes de formation (DEC obtenu en 2006).

Avec plus de 22 ans d'expérience en tant qu'associée dans un cabinet d'expertise comptable de premier plan (SADEC AKELYS de 2002 à 2024), Céline DARGENT a eu l'opportunité de co-diriger un bureau de 40 collaborateurs, de développer un portefeuille client diversifié, et d'accompagner des entreprises de toutes tailles dans leurs stratégies de croissance et de rentabilité.

Parallèlement, depuis 2014, Céline DARGENT est Dirigeante Fondatrice de la SARL NEW D CONSEILS, société d'accompagnement sur mesure pour les dirigeants (expertise en matière de finance et de stratégie d'entreprise) et de conseils et services aux besoins spécifiques des entreprises.

De 2015 à 2025, Céline DARGENT est également Directrice Consultante pour BNI (Business Network International). Cette fonction lui permet de développer des compétences spécifiques dans l'animation et la formation de groupe, deux atouts essentiels pour créer des dynamiques positives au sein des équipes et favoriser l'émergence de solutions innovantes.

Ses diplômes et certifications :

- 2021 : Certificat d'administrateur Indépendant,
- 2022 : RSE certification (intégrer la RSE dans la stratégie de l'entreprise et faciliter la conduite du changement),
- 2024 : Certification Auditeur de Durabilité (CSR),
- 2025 : Formation Bilan Carbone et Évaluatrice ICA Responsabilité Sociétale des Organisations.

Ses activités associatives :

- Membre d'un Rotary club depuis 2009 : participation à l'organisation d'actions solidaires locales, promotion du lien social et de l'éthique professionnelle.
- Bénévole au sein de l'association Forces Femmes depuis 2024 : accompagnement des femmes en transition professionnelle, mentorat, écoute, transmission d'expérience et empowerment.

Proposition de nomination de Monsieur Vincent MONESTEL

Né le 27 février 1978 à Saint-Denis, Vincent MONESTEL est Docteur en pharmacie, diplômé de la faculté de Bordeaux en 2004. Monsieur MONESTEL est également diplômé d'un DU d'orthopédie de la faculté de Nantes en 2006, ainsi qu'un DU de Management, Qualité et Mission HPST du pharmacien d'officine à la faculté de Bordeaux en 2013.

Ses activités et ses mandats :

- Depuis 2005 : Gérant de la Pharmacie Monestel à Oloron Sainte Marie.
- Depuis 2016 : Associé investisseur dans le magasin de MAD Cap Vital à Oloron Sainte Marie (64).
- Depuis 2022 :
 - Associé investisseur Pharmacie du Boulevard à Mourenx (64).
 - Membre du Conseil de Surveillance de WELLPHARMA et Vice-Président.
 - Membre du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.
- Depuis 2024 :
 - Associé investisseur Pharmacie Sainte Barbe (64).
 - Vice-Président de la CPTS des 3 Vallées (64).

Proposition de nomination de Monsieur François-Pierre MARQUIER

Né le 3 février 1970 à Rouen, François-Pierre MARQUIER est diplômé de l'IDRAC Business School et de l'EM Lyon Business School (DUA).

François-Pierre MARQUIER débute sa carrière en 1996 chez DHL en tant que Responsable Marketing. En 2000, il rejoint Cegid Group où il évolue pendant plus de 20 ans, occupant des postes à responsabilité dans le domaine du marketing puis de la vente.

Il rejoint le Groupe EQUASENS en mai 2021 en tant que Directeur Régional, avant d'être nommé Directeur de l'activité Pharmacie France en janvier 2023. Au 1^{er} septembre 2025, François-Pierre MARQUIER reprend les fonctions opérationnelles de Directeur de la Division PHARMAGEST et supervise désormais l'ensemble des activités de la Division, en France comme dans le reste de l'Europe.

François-Pierre MARQUIER représente l'activité PHARMAGEST au sein de la FEIMA (Fédération des Editeurs d'Informatique Médicale et paramédicale Ambulatoire) depuis plus de 3 ans.

Ses mandats au sein du Groupe EQUASENS :

- Président d'ASCA INFORMATIQUE,
- Président de BGM INFORMATIQUE,
- Company Secretary de MULTIMEDS.

6.2. Suivi du mandat des Commissaires aux Comptes

Nous vous informons que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société BATT AUDIT arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ayant atteint la durée maximale cumulée de 24 ans en cas de co-commissariat aux comptes conformément aux dispositions de l'article L.821-45 du Code de commerce, le Cabinet BATT AUDIT n'a pas été consulté dans le cadre de l'appel d'offres instruit par le Comité d'Audit et des Rémunérations.

Ainsi, une procédure d'appel d'offres auprès de cabinets d'audit international (BDO, DELOITTE, EY, PwC) a été mise en place à l'issue de laquelle le Comité d'Audit et des Rémunérations a fait état au Conseil d'administration de son choix en considération des critères de notation suivants (chaque membre du Comité ayant évalué les candidats de manière indépendante) :

- l'équipe proposée (et notamment le niveau d'expertise des équipes et leurs connaissances spécifiques en IT),
- l'offre technique et les outils d'analyse,
- la méthodologie pour assurer des contrôles solides de la donnée financière,
- l'offre financière,
- tout autre critère différenciant.

Sur recommandation du Comité d'Audit et des Rémunérations, le Conseil d'administration propose de nommer le Cabinet BDO en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de BATT AUDIT pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2032 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

6.3. Conventions réglementées

Nous vous indiquons qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé et que les conventions réglementées antérieurement autorisées et approuvées se sont poursuivies en 2025.

Ces opérations dûment autorisées par votre Conseil d'Administration vous sont décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

6.4. Rémunérations allouées aux membres du Conseil

Nous vous demanderons aussi de vous prononcer sur la fixation des rémunérations allouées aux Administrateurs que nous vous proposons de fixer à 100 000 € pour l'année 2026.

Nous allons maintenant vous présenter la dernière partie de ce rapport consacré à l'État de Durabilité, ainsi que le rapport de l'Auditeur de Durabilité sur ces informations émis par la société BM&A, nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2024.

Puis, nous vous présenterons :

- Le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise prescrit par l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Le rapport spécial du Conseil d'Administration établi en application de l'article L. 225-184 du Code de commerce.

Après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes établis par la société « BATT AUDIT » et la société « KPMG », nous répondrons aux questions que vous voudrez bien nous poser.

À l'issue de cette discussion, il sera procédé à la lecture du texte des résolutions et nous vous engageons à les approuver dans toutes leurs dispositions.

Le Conseil d'Administration.